



LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

REPUBLIQUE FRANCAISE

**VILLE DE
LA QUEUE EN BRIE**

Le conseil municipal se réunira à l'hôtel de Ville à huis clos

Décret 2020-1310 du 29 octobre 2020

Suivi en direct sur le Facebook et le YouTube de la ville

Jeudi 4 février 2021 à 20h00

(Hall de la Mairie)

**Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17 décembre 2020.
Compte rendu des décisions L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

I – COMMISSION FINANCES, RESSOURCES HUMAINES, NOUVELLES TECHNOLOGIES, INFORMATIQUE ET COMMUNICATION

1. Approbation de l'attribution des accords-cadres mono-attributaires et autorisation donnée à l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir de signer les marchés relatifs aux achats de fournitures et accessoires d'entretien passés dans le cadre du groupement de commande pour le compte de la commune de La Queue-en-Brie.
2. Approbation de l'attribution des accords-cadres mono-attributaires et autorisation donnée à l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir de signer les marchés relatifs aux achats de fournitures de bureau de produits papetiers, d'enveloppes, papiers en-tête et d'imprimés divers passés dans le cadre du groupement de commande pour le compte de la commune de La Queue-en-Brie.

II – COMMISSION URBANISME, TRAVAUX, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DEVELOPPEMENT DURABLE, ECOLOGIE URBAINE ET QUALITE DE LA VIE

3. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer une déclaration préalable pour la fourniture et pose d'un chalet en bois dans la cour de l'école maternelle Gournay.
4. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer une déclaration préalable pour la réfection de la toiture terrasse de l'école maternelle Kergomard et du logement communal avec l'installation de garde-corps auto porté.
5. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer une déclaration préalable pour le remplacement des menuiseries extérieures des classes et du hall d'entrée de l'école primaire Kergomard.
6. Demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local au plan de relance (phase 2) et soutien à la rénovation énergétique des bâtiments publics des collectivités territoriales.
7. Modification de l'article 1 de la délibération n°11 du 17 décembre 2020 suite à une erreur matérielle.

III – COMMISSION VIE SCOLAIRE, ENFANCE ET PETITE ENFANCE

8. à 10. Règlements intérieurs municipaux de la restauration scolaire, des accueils de loisirs sans hébergement et de l'étude surveillée.

Affiché le : jeudi 28 janvier 2021



Le Maire

Jean-Paul FAURE-SOULET